
Les *subventions spéciales pour frais de calcul*, décernées à l'appréciation du CNRC aux chercheurs dont les besoins en informatique justifient des dépenses importantes par rapport aux autres frais de fonctionnement: ces subventions spéciales ne servent à payer que le coût de fonctionnement des machines, et les coûts d'informatique, dans la plupart des cas, seront convertis par les subventions de fonctionnement.

Les *subventions pour appareillage*: elles visent à financer en partie l'achat d'installations ou de matériel spécial de recherche (qu'il s'agisse d'articles isolés ou de parties qui, une fois assemblées, constituent une unité) dont le coût est supérieur à \$5,000.

Les *bourses de voyage*: elles visent à décharger de leurs frais de voyage des savants reconnus d'universités canadiennes, qui désirent travailler pendant au moins six mois dans un laboratoire autre que le leur.

Les *subventions pour conférences*: en règle générale, on s'attend que les conférences et les colloques soient financièrement autonomes. Chaque année, le Conseil attribue cependant un nombre limité de subventions de conférences pour partager les frais qu'entraîne la participation de conférenciers invités aux réunions scientifiques organisées au Canada. Ces subventions sont accordées à des institutions ou organisations canadiennes, des universités en général, mais ne sont pas valables pour des cours d'été ou des réunions à caractère purement local.

Les *bourses de stages industriels*: instituées en 1971 en vue d'encourager la collaboration entre les universités et les industries canadiennes, ces bourses permettent à des membres d'universités canadiennes de passer un an ou plus dans des organisations industrielles au Canada; elles paient également une partie du traitement du bénéficiaire ainsi que ses frais de voyage lorsqu'on le juge à propos.

La *bourse commémorative E.W.R. Steacie* fut instituée en mars 1963 en mémoire de E.W.R. Steacie, président du Conseil national de recherches du Canada de 1952 à 1962. Elle est attribuée à un jeune chercheur d'élite dans un domaine intéressant le CNRC, afin de lui permettre de consacrer, pendant deux ou trois ans, tout son temps et ses efforts à la recherche sans être obligé d'enseigner ou de faire autre chose. Sous réserve d'un candidat approprié, le Conseil octroie tous les ans une telle bourse, valable uniquement dans une université canadienne.
